

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2018

Le **Jeudi 22 mars 2018** à 19 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence Madame Roberte LAJEUNESSE, Maire de la Commune

• **Présents** : Mesdames : Alexandra ATANÉ, Annie-Claude BOCQUILLON, Valérie DERVIN-FROIDEFOND, Roberte LAJEUNESSE, Monique MARTIN, Maguy TÉTARD.

Messieurs : Jacques COTTEZ, Jean-Jacques JANNÉ, Jean-Claude JARNY, Serge MACADRÉ, Daniel QUESNOT,

• **Pouvoirs** :

Patricia DEBOISROLIN a donné pouvoir à Jean-Jacques JANNÉ

Jean-Marc SCLAVON a donné pouvoir à Jean-Claude JARNY

Olivier ROBLET a donné pouvoir à Roberte LAJEUNESSE

• **Absences excusées** :

Magali MAGA

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire : Maguy TÉTARD a été élue Secrétaire

## Le Conseil municipal a délibéré sur les points suivants :

Libellés des délibérations	Décisions des élus – le Conseil Municipal	VOTES										
<p><b>Demande de subvention dans le cadre de la DETR : Remplacement chaudière défaillante à l'école élémentaire. Choix 1/2018</b></p>	<p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de d'engager des dépenses de changement de la chaudière à l'école suite à de grosses défaillances (chaudière datant de 1991)                      - coût : 28 675.49 € TTC / 23 896.24 € HT</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite une subvention, la plus large possible, pour cet achat dans le cadre de la DETR et s'engage à réaliser les travaux dans un délai de 2 ans suivant l'attribution de celle-ci conformément au règlement d'attribution.</p> <p>Vu la circulaire 2017-033, la nature des dépenses mentionnent une éligibilité au profit des bâtiments publics dont la subvention est comprise entre 20 et 45.</p> <p>Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.</p>	<p>Présents : 11                      Pouvoirs : 3                      Suffrages exprimés : 14                      Pour : 14                      Contre : 0                      Abstentions : 0</p>										
<p><b>USEDA/ Remplacement contrôleur feux tricolores, carrefour RD 1003, Maurice Classe</b></p>	<p>Le feu tricolore est défaillant depuis le 19 février. La commune a été informée par la GTIE (suite à un OS transmis le même jour), qu'une énième réparation n'était pas envisageable (pièces anciennes – plus de stock).</p> <p>Le devis estimatif adressé par l'USEDA, reçu le 5 mars 2018 se décompose comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Montant du devis estimatif (armoires de comptage + 1 carte 10 sorties+ mise à disposition d'une nacelle) 7 846.06 € HT</li> <li>• Participation de l'USEDA - 3 138.43 € HT</li> <li>• <b>Montant de la contribution à charge de la commune*</b> <b>4 707.63 € HT</b></li> </ul> <p>Le montant de ces travaux ne devra pas faire l'objet d'une demande de FCTVA de la part de la commune, mais pour la comptabilité publique, ces dépenses occasionnées par les travaux de l'USEDA sont considérées comme des subventions d'équipement et devront être amorties (Cf Conseil Municipal du 12 février 2018).</p> <p>*En application des statuts de l'USEDA, la contribution de la commune est calculée en fonction du nombre de points lumineux et de ses caractéristiques (puissance des lanternes, hauteur des mâts, présence ou non des consoles, natures des mâts et des lanternes). Elle sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics. Selon les investissements projetés, le coût de la maintenance subira une augmentation.</p> <p>Après avoir ouï l'exposé de son maire et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. D'accepter l'emplacement des nouveaux équipements concernant l'éclairage public</li> <li>2. S'engage à verser à l'USEDA la contribution demandée.</li> </ol> <p>Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.</p>	<p>Présents : 11                      Pouvoirs : 3                      Suffrages exprimés : 14                      Pour : 14                      Contre : 0                      Abstentions : 0</p>										
<p><b>Lancement d'un marché à Procédure adaptée(MAPA) concernant les travaux de la rue d'Étampes ; Phase 1</b></p>	<p>Madame la 1ère Adjointe rappelle les éléments de la délibération concernant les délégations du Conseil Municipal au Maire approuvée le 16 mars 2008 et notamment l'article 4°- « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».</p> <p>Néanmoins, Madame le Maire souhaite informer le conseil municipal concernant marché à Procédure Adaptée concernant les travaux de la rue d'Étampes ; Phase 1. La dernière commission travaux (mercredi 14 février 2018) a permis d'établir la liste des besoins ainsi que le détail estimatif chiffré et a décidé de lancer un MAPA de Travaux, pour les travaux de la rue d'Étampes, d'un montant de plus de 90 000,00 € HT (coût objectif : 188 000.00 €) pour les travaux suivants : Requalification de la rue d'Étampes Phase 1</p> <p>Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le lancement de cet appel d'offre qui se réalisera sous forme de publication de l'avis dans un journal d'annonces légales.</p> <p>Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.</p>	<p>Présents : 11                      Pouvoirs : 3                      Suffrages exprimés : 14                      Pour : 14                      Contre : 0                      Abstentions : 0</p>										
<p><b>Modification du tableau des effectifs communal au 19 mai 2018</b></p>	<p><b>Poste d'adjoint d'animation</b></p> <p>Les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant et il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,</p> <p>Le dernier tableau des emplois a été adopté par le Conseil municipal date du 20 novembre 2017, mais le recrutement d'un agent non titulaire (T.REGNAUT) pour exercer des fonctions d'Adjoint d'Animation territorial à l'école Maternelle a été voté le 10 mai 2017.</p> <p>(Pour information, Monsieur Regnaut a déjà effectué un contrat d'avenir allant du 19/05/2015 au 18/05/2017.)</p> <p>Cet engagement a pris la forme d'un contrat à durée déterminée, d'une durée de 12 mois, en raison d'un accroissement temporaire d'activité suite à un départ en retraite, et à la suppression des contrats CUI par le gouvernement. Il a donné lieu à la signature d'un CDD d'un an (du 19/05/2017 au 18/05/2018).</p> <p>Ce contrat arrivant à sa fin, le Maire propose à l'assemblée,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La création d'un poste d'adjoint d'animation stagiaire pour une durée d'un an avant nomination.</li> <li>- Filière : Animation,</li> <li>➤ ancien effectif ..... 6</li> </ul> <p>Nouvel effectif ..... 6 à compter du 19 mai 2018</p> <p>Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification du tableau des effectifs du personnel comme annexé à la délibération.</p> <p>Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.</p>	<p>Présents : 11                      Pouvoirs : 3                      Suffrages exprimés : 14                      Pour : 14                      Contre : 0                      Abstentions : 0</p>										
<p><b>CCAS : avance de trésorerie avant le vote du budget</b></p>	<p>Un courrier du 16 février 2018 de la trésorerie principale, informe qu'il a été mis en instance la prise en charge de plusieurs mandats d'un montant total de 5 750.97 €, correspondant à :</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 60%;">• Casteldis (colis des personnes âgées 2017)</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">=</td> <td style="width: 30%; text-align: right;">5 570.97 €</td> </tr> <tr> <td>• Allo taxi (facture transport des PA 2017)</td> <td style="text-align: center;">=</td> <td style="text-align: right;">80,00 €</td> </tr> <tr> <td>• Boulangerie de Chierry (pain colis PA 2017)</td> <td style="text-align: center;">=</td> <td style="text-align: right;">100,00 €</td> </tr> </table> <p>pour raison d'insuffisance de trésorerie.</p> <p>Une délibération du Conseil Municipal est par conséquent requise, de façon à effectuer une avance de trésorerie de la somme de 6 000,00 € avant le vote du budget.</p> <p>Pour information, une récente circulaire précise le cadre juridique de la dissolution des centres communaux d'action sociale tel qu'issu de la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.</p> <p>Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'avance de trésorerie de 6 000.00 €.</p> <p>Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.</p>	• Casteldis (colis des personnes âgées 2017)	=	5 570.97 €	• Allo taxi (facture transport des PA 2017)	=	80,00 €	• Boulangerie de Chierry (pain colis PA 2017)	=	100,00 €	<p>Présents : 11                      Pouvoirs : 3                      Suffrages exprimés : 14                      Pour : 14                      Contre : 0                      Abstentions : 0</p>	
• Casteldis (colis des personnes âgées 2017)	=	5 570.97 €										
• Allo taxi (facture transport des PA 2017)	=	80,00 €										
• Boulangerie de Chierry (pain colis PA 2017)	=	100,00 €										
<p><b>Accueil de Loisirs sans Hébergement de Printemps 2018 : dates et tarifs</b></p>	<p>Le Conseil Municipal décide l'ouverture de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement aux Vacances de printemps 2018 durant 5 jours <b>du lundi 23 au vendredi 27 avril 2018</b>, sans recrutement. Le personnel communal inscrit au tableau des effectifs de la commune dans le cadre de leur mission d'animation sera mis à contribution.</p> <p><u>Les tarifs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 10.00 € la journée</li> <li>• 35.00 € la semaine</li> <li>• 5.00 € le repas (goûter compris)</li> </ul> <p>La tarification appliquée par les structures sera modulée en fonction des réductions tarifaires consenties aux familles allocataires des organismes : CAF et MSA. Le montant des réductions tarifaires consenties est le suivant :</p> <p><b>CAF DE L' AISNE :</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr> <td></td> <td>Demi-journée</td> <td>Journée sans repas</td> <td>Journée avec repas</td> <td>Journée mini-camp</td> </tr> <tr> <td>QF 0-700</td> <td>1.60 €</td> <td>2.90 €</td> <td>4.80 €</td> <td>6.00 €</td> </tr> </table>		Demi-journée	Journée sans repas	Journée avec repas	Journée mini-camp	QF 0-700	1.60 €	2.90 €	4.80 €	6.00 €	<p>Présents : 11                      Pouvoirs : 3                      Suffrages exprimés : 14                      Pour : 14                      Contre : 0                      Abstentions : 0</p>
	Demi-journée	Journée sans repas	Journée avec repas	Journée mini-camp								
QF 0-700	1.60 €	2.90 €	4.80 €	6.00 €								

	<p><b>MSA :</b></p> <table border="1"> <tr> <td></td> <td>Demi-journée</td> <td>Journée</td> </tr> <tr> <td>MSA de l'Aisne</td> <td></td> <td>4.23 €</td> </tr> <tr> <td>MSA de la Marne</td> <td>2.75 €</td> <td>5.50 €</td> </tr> </table> <p><u>Les horaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h15</li> </ul> <p><u>Inscriptions maximum :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>moins de 6 ans : 16 enfants</li> <li>plus de 6 ans : 24 enfants</li> </ul> <p><u>Personnel interne :</u> Les agents de la commune formeront l'équipe d'animateurs pendant toute la période du centre. Les heures supplémentaires ou complémentaires seront récupérées dans les jours suivants la fin du centre. Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.</p>		Demi-journée	Journée	MSA de l'Aisne		4.23 €	MSA de la Marne	2.75 €	5.50 €											
	Demi-journée	Journée																			
MSA de l'Aisne		4.23 €																			
MSA de la Marne	2.75 €	5.50 €																			
<p align="center"><b>Accueil de Loisirs sans Hébergement de l'été 2018 : dates et tarifs</b></p>	<p>Le Conseil Municipal décide l'ouverture de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement aux Vacances d'Été 2018 durant 14 jours <b>du lundi 9 au vendredi 27 juillet 2018</b>, sans recrutement. Le personnel communal inscrit au tableau des effectifs de la commune dans le cadre de leur mission d'animation sera mis à contribution.</p> <p><u>Les tarifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>10.00 € la journée</li> <li>46.00 € la semaine</li> <li>5.00 € le repas (goûter compris)</li> </ul> <p>La tarification appliquée par les structures sera modulée en fonction des réductions tarifaires consenties aux familles allocataires des organismes : CAF et MSA. Le montant des réductions tarifaires consenties est le suivant :</p> <p><b>CAF DE L' AISNE :</b></p> <table border="1"> <tr> <td></td> <td>Demi-journée</td> <td>Journée sans repas</td> <td>Journée avec repas</td> <td>Journée mini-camp</td> </tr> <tr> <td>QF 0-700</td> <td>1.60 €</td> <td>2.90 €</td> <td>4.80 €</td> <td>6.00 €</td> </tr> </table> <p><b>MSA :</b></p> <table border="1"> <tr> <td></td> <td>Demi-journée</td> <td>Journée</td> </tr> <tr> <td>MSA de l'Aisne</td> <td></td> <td>4.23 €</td> </tr> <tr> <td>MSA de la Marne</td> <td>2.75 €</td> <td>5.50 €</td> </tr> </table> <p><u>Les horaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h15</li> </ul> <p><u>Inscriptions maximum :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>moins de 6 ans : 16 enfants</li> <li>plus de 6 ans : 24 enfants</li> </ul> <p><u>Personnel interne :</u> Les agents de la commune formeront l'équipe d'animateurs pendant toute la période du centre. Les heures supplémentaires ou complémentaires seront récupérées dans les jours suivants la fin du centre. Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.</p>		Demi-journée	Journée sans repas	Journée avec repas	Journée mini-camp	QF 0-700	1.60 €	2.90 €	4.80 €	6.00 €		Demi-journée	Journée	MSA de l'Aisne		4.23 €	MSA de la Marne	2.75 €	5.50 €	<p>Présents : 11 Pouvoirs : 3 Suffrages exprimés : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0</p>
	Demi-journée	Journée sans repas	Journée avec repas	Journée mini-camp																	
QF 0-700	1.60 €	2.90 €	4.80 €	6.00 €																	
	Demi-journée	Journée																			
MSA de l'Aisne		4.23 €																			
MSA de la Marne	2.75 €	5.50 €																			
<p align="center"><b>Accueil de Loisirs sans Hébergement d'Automne 2018 : dates et tarifs</b></p>	<p>Le Conseil Municipal décide l'ouverture de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement aux Vacances d'Automne durant 5 jours <b>du lundi 23 au vendredi 27 octobre 2018</b>, sans recrutement. Le personnel communal inscrit au tableau des effectifs de la commune dans le cadre de leur mission d'animation sera mis à contribution.</p> <p><u>Les tarifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>10.00 € la journée</li> <li>35.00 € la semaine</li> <li>5.00 € le repas (goûter compris)</li> </ul> <p>La tarification appliquée par les structures sera modulée en fonction des réductions tarifaires consenties aux familles allocataires des organismes : CAF et MSA. Le montant des réductions tarifaires consenties est le suivant :</p> <p><b>CAF DE L' AISNE :</b></p> <table border="1"> <tr> <td></td> <td>Demi-journée</td> <td>Journée sans repas</td> <td>Journée avec repas</td> <td>Journée mini-camp</td> </tr> <tr> <td>QF 0-700</td> <td>1.60 €</td> <td>2.90 €</td> <td>4.80 €</td> <td>6.00 €</td> </tr> </table> <p><b>MSA :</b></p> <table border="1"> <tr> <td></td> <td>Demi-journée</td> <td>Journée</td> </tr> <tr> <td>MSA de l'Aisne</td> <td></td> <td>4.23 €</td> </tr> <tr> <td>MSA de la Marne</td> <td>2.75 €</td> <td>5.50 €</td> </tr> </table> <p><u>Les horaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h15</li> </ul> <p><u>Inscriptions maximum :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>moins de 6 ans : 16 enfants</li> <li>plus de 6 ans : 24 enfants</li> </ul> <p><u>Personnel interne :</u> Les agents de la commune formeront l'équipe d'animateurs pendant toute la période du centre. Les heures supplémentaires ou complémentaires seront récupérées dans les jours suivants la fin du centre. Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.</p>		Demi-journée	Journée sans repas	Journée avec repas	Journée mini-camp	QF 0-700	1.60 €	2.90 €	4.80 €	6.00 €		Demi-journée	Journée	MSA de l'Aisne		4.23 €	MSA de la Marne	2.75 €	5.50 €	<p>Présents : 11 Pouvoirs : 3 Suffrages exprimés : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0</p>
	Demi-journée	Journée sans repas	Journée avec repas	Journée mini-camp																	
QF 0-700	1.60 €	2.90 €	4.80 €	6.00 €																	
	Demi-journée	Journée																			
MSA de l'Aisne		4.23 €																			
MSA de la Marne	2.75 €	5.50 €																			
<p align="center"><b>Aide financière Monsieur Riera propriétaire de la ferme de la Tueterie</b></p>	<p>Un mail adressé le 25 février 2018, de RIERA Jean-Jacques, Lieu-dit de la Toïterie, Ferme de la Tuèterie à 02400 CHIERRY demande l'autorisation de pouvoir poser sur le domaine public un minimum de panneaux indiquant la Direction du Lieu-dit de la Toïterie, (et la Ferme de la Tuèterie).</p> <p>A ce jour il n'y aucun panneau indiquant ces lieux.</p> <p>Mr RIERA, suite à sa demande, indique qu'il a reçu un devis d' Alpha'Dhésif (société en communication visuelle à Brasles. Ce dernier recouvre la création et la pose de 3 enseignes en tôle alu pliées :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>un premier indiquant au carrefour de la route de Courboin « <i>Lieu-dit de la Toïterie</i> »</li> <li>un second, une centaine de mètres avant ce carrefour sens Chierry-Reims un panneau avec le visuel de la « ferme de la Tuèterie » plus une indication « <i>Au prochain feu tournez à droite direction la Toïterie</i> ».</li> <li>un troisième, une centaine de mètres avant ce carrefour sens Reims_Chierry, un panneau avec le visuel de la « ferme de la Tuèterie » plus une indication « <i>Au prochain feu tournez à gauche.</i> ».</li> </ol> <p align="right">Montant du devis : 937.52 € TTC.</p> <p>Monsieur Riera fait appel au Conseil Municipal à participer au règlement de ce devis et s'engage à régler la somme restante.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à la majorité d'octroi d'une subvention de 400,00 € au profit de la demande du propriétaire de la ferme de la Tueterie.</p> <p>Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.</p>	<p>Présents : 13 Pouvoirs : 2 Suffrages exprimés : 15 Pour : 8 Contre : 6 Abstentions : 3</p>																			
<p align="center"><b>CARCT / Rapport KEOLIS annuel 2016</b></p>	<p>Madame le 2<sup>nd</sup> Adjoint, Jean-Jacques Janné, Délégué à la CARCT donne lecture du rapport annuel de la CCRCT pour lequel les élus doivent prendre acte.</p> <p>Les points suivants sont évoqués :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Synthèse annuel 2016</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Offre kilométrique</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Recettes et voyages</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Les effectifs</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Le Bilan Financier</li> </ul> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil municipal prend acte à l'unanimité</p> <p>Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.</p>	<p>Présents : 11 Pouvoirs : 3 Suffrages exprimés : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0</p>																			

<p><b>Plan de Sauvegarde communal : mise à jour</b></p>	<p>Le Conseil Municipal du 11 juin 2010 a institué le PCS. Après constitution d'un groupe de travail pour son élaboration, le Conseil Municipal du 15 septembre 2010 a finalisé ce dernier. En date du 12 février 2018 la sous-préfecture de l'Aisne sollicite sa mise à jour. Par conséquent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>un groupe de travail doit être constitué pour cette mise à jour : Annie-Claude Bocquillon, Monique Martin, Valérie Dervin-Froidefond, Jean-Marc Sclavon, Jean-Jacques Janné, Daniel Quesnot</li> <li>le délai de restitution étant très court (31 mars 2018), le groupe de travail se réunira la samedi 24 mars 2018 à 10 h 30 pour sa mise à jour.</li> </ul> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.</p>	<p>Présents : 11 Pouvoirs : 3 Suffrages exprimés : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0</p>
<p><b>Questions diverses</b></p>	<p><b>Madame le Maire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- fait part d'une communication de la CARCT sur la collecte des textiles via les "bornes à textiles" installées sur nos communes. En 2017 plus de 310 tonnes de textile ont été collectées sur le territoire. (Soit 5.75 kg / hab) la moyenne de 2015 était de 3kg/hab.</li> <li>- informe que les travaux pour la fibre montent en puissance et se déploient sur Chierry.</li> <li>- rappelle la tenue du carnaval le 24 mars ainsi que la traditionnelle Chasse aux œufs dans le parc Bellevue le lundi 2 avril à 11 heures, elle sera suivie du verre de l'amitié. Alexandre Atané conseillère municipal proposera une nouvelle formule pour cette manifestation pour 2019.</li> <li>- précise que la prochaine commission finances aura lieu le 3 avril à 17 heures.</li> <li>- confirme aux représentants de l'Aolac que pour la fête de printemps du 20 mai 2018, la demande d'ouverture des compteurs forains a été effectuée.</li> <li>- informe qu'une réunion avec la Sté Upscience (NEOVIA) et les élus se tiendra en mairie le 29 mars à 18 heures ainsi qu'une seconde le 30 mars à 18 h 30, avec Mr le Député, des représentants de la CARCT et les délégués du personnel.</li> <li>- félicite l'Aolac et ses bénévoles, les agents municipaux, pour la tenue du Salon des peintres.</li> <li>- relate que la diffusion de la projection sur "Château-Thierry 1918-2018 de Mr Robert Prat le 19 mars a eu un beau succès : 98 personnes y ont assisté.</li> <li>- informe que le passage à niveau, sera fermé pour travaux du 3 avril à 22 heures au 6 avril à 6 heures du matin.</li> <li>- fait part d'une demande de la CARCT pour l'installation d'une benne à déchets verts sur la commune. N'ayant pas d'endroit adéquat, le conseil a répondu par la négative.</li> <li>- annonce qu'en raison de la célébration de la "Grande Guerre", la cérémonie du 11 novembre 2018 aura lieu l'après-midi (horaire à définir) elle sera suivie d'un concert de l'Union Musicale. Maguy Tétard complète, précisant que les enfants des écoles primaires participeront, selon des modalités non encore définies, mais cependant formelles.</li> <li>- Jacques Cottez, conseiller municipal, annonce que la fête de la Musique sera réitérée le 21 juin 2018 avec 49 choristes de la Chorale du club de l'Amitié, sous le préau de l'école. Le thème en sera : "Les années Souvenirs" (Hallyday, Sardou, Adamo, Barbelivien... (12 titres sont en cours de répétition).</li> </ul> <p><b>Valérie Dervin-Froidefond, adjointe</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- rappelle que la Compani'oui ni non, jouera la pièce "Le jeu du Hasard" le samedi 5 mai à 20 h 30 à la Maison du Parc. Entrée gratuite. Plus d'infos sur le site de la commune « rubrique agenda ».</li> </ul> <p><b>Maguy Tétard adjointe</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- évoque les points concernant directement la commune évoqués au cours du Conseil de classe de l'école élémentaire du 17/03/2018 auquel elle assistait.</li> <li>• L'Apeem (association des parents d'élèves) a demandé les effectifs de la garderie du mercredi. (10 enfants au grand maximum), la finalité étant de savoir si un accueil sur la totalité du mercredi est envisageable. L'élue présente indique que si l'effectif reste en l'état, l'accueil du mercredi matin sera probablement supprimé. Le conseil émet un avis défavorable sur un accueil du mercredi complet.</li> <li>• L'Apeem a demandé les effectifs de garderie du soir (33 enfants récemment mais plus souvent une vingtaine). Une sollicitation d'aide aux devoirs est soulevée. L'élue présente, précise qu'en période hivernale, la garderie se fait dans les locaux cantine en raison du temps. Que si une aide aux devoirs était mise en place, elle impliquerait deux endroits différents, chose possible à la cantine mais impossible, quand la garderie se fait dehors, aux beaux jours. L'aide aux devoirs suppose l'occupation d'un local à part et par conséquent du personnel supplémentaire pour la surveillance, (dehors/dedans). Le conseil émet un avis défavorable sur ce point.</li> <li>• L'Apeem émet une suggestion sur l'éventualité d'un goûter payant que la commune pourrait mettre en place. L'élue présente, attire l'attention des parents sur deux points : 1) sa crainte que cela ne crée un "gouter à deux vitesses" mettant les enfants en situation déstabilisante, avec d'une part les enfants qui auront <b>leur goûter</b> et ceux qui auront le "<b>goûter mairie</b>" qui ne sera pas personnalisé. 2) par ailleurs il en découlera une gestion comptable supplémentaire des enfants qui seront présents à la garderie du soir avec goûter et des autres sans goûter qui sera très fluctuante. Reste également le problème de commande de gouters. Le conseil émet un avis défavorable à la mise en place d'un goûter même payant.</li> <li>• L'Apeem et l'équipe enseignante demandent à ce que le conseil mène une réflexion sur le devenir du "préfabriqué" qui accueille la classe de CE1 de Magalie Leroy, le local étant jugé : "Excentré, inadapté, voire malsain et générant des maux de tête et de ventre récurrents..?!" L'élue avance que c'est la 1ère fois qu'elle entend ce type de remarque sur ce local étant élue depuis 2001, qu'à sa connaissance, le local est régulièrement contrôlé par une commission de sécurité, qu'il a été mis aux normes PMR récemment, demandées par ladite commission et que cette dernière n'a fait aucune autres remarques. Par conséquent si ce local était inutilisable, la commission nous en aurait informé plutôt que de nous y faire réaliser des travaux d'accessibilité. Le conseil prend note et statuera si besoin est après quelques investigations.</li> <li>• L'équipe enseignante et les parents demandent que soit renforcée la sécurité extérieure pour les sorties d'école, les vitesses sont encore excessives, les enfants traversent la route sans être sécurisés selon eux. L'élue présente indique que de nombreux aménagement sont déjà été faits : un panneau 30 se trouve à l'entrée de la rue des écoles, un damier piétonnier ainsi qu'un triangle "Attention école", des zébras jaunes, matérialisés au sol, l'emplacement du bus avancé, pour améliorer la sortie du parking, une nouvelle entrée/sortie des enfants de l'école élémentaire, sécurisée ne donnant pas directement sur la route. Elle indique à ce titre que l'aire d'attente des parents est sous-utilisée et qu'ils continuent pour la plupart à rester en bordure de route au lieu de descendre dans le chemin jusqu'à la porte de sortie pour venir chercher leurs enfants. Le conseil accepte cependant de réfléchir à compléter le marquage au sol devant l'école, mais il souligne néanmoins que les parents sont responsables de leurs enfants jusqu'à la porte de l'école, par conséquent une fois leur voiture garée, ils se doivent d'accompagner leurs enfants en toute sécurité jusqu'au portail, et non pas de les lâcher seuls en descente de voiture s'il leur semble qu'il existe réellement un danger. Il serait bon de refaire un mot à cet effet dans les cahiers de correspondance.</li> <li>• L'équipe enseignante demande que le panneau d'affichage situé près des tilleuls et réservé à l'école élémentaire soit déplacé vers l'aire d'attente des parents. Mme le Maire refuse au motif que ce panneau a déjà été déplacé plusieurs fois à la demande de l'équipe enseignante précédente. Ce panneau restera donc en place et sera dévolu à l'école maternelle, et notre agent technique remettra en état le panneau bois accroché sur la grille de la descente vers le portail de l'école en guise d'affichage.</li> <li>• L'équipe enseignante déplore le mauvais fonctionnement du réseau Internet Bouygues installé dans les écoles qui ne cessent de décrocher, ce qui perturbe leur courrier numérique en lien avec l'académie d'une part et bloque également la liaison téléphonique en cas d'urgence. L'élue présente, étant au fait de ce problème, propose plutôt que de changer d'opérateur pour l'heure, de patienter jusqu'à l'obtention de la fibre qui est à nos portes dans peu de temps... une proposition acceptée par les enseignantes. Pour terminer, Corinne Magnier indique qu'une fissure se forme sur l'un de murs de sa classe. L'agent technique ira vérifier sur place.</li> </ul>	

*La séance est levée à 22H27*

**Le Maire**

**Roberte LAJEUNESSE**